



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue

Question écrite n° 90347

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les problèmes liés à la transformation du droit individuel à la formation (DIF) en compte personnel de formation (CPF). Il relaie l'exemple d'une personne qui donne des cours d'allemand et qui, depuis que le CPF a remplacé le DIF, a vu ses revenus chuter considérablement. En effet, ce nouveau mécanisme, apparemment trop complexe et contraignant, incite moins les salariés à solliciter des formations. Par ailleurs, dans le secteur spécifique des langues, il apparaît que certaines grandes structures ont le monopole pour dispenser des formations, cela au détriment d'enseignants plus modestes, qui, jusqu'à présent, parvenaient à tirer des revenus décentes de ces formations, ce qui n'est plus le cas depuis la mise en place du CPF. Au vu de ces éléments, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'adapter le dispositif actuel pour qu'il soit moins complexe et moins contraignant et pour que les personnes qui dispensent des formations puissent continuer à en vivre.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90347

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7854

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)